



COMMUNIQUE

Dans le cadre de sa mission de planification, de gestion et du suivi du spectre des fréquences, l'ARTEC est chargée de **délivrer les autorisations d'exploitation des stations radioélectriques (talkie-walkie, radioamateur, CB, BLU ...), des licences pour les stations d'aéronef (LSA) et celles des stations de navire (LSN) à Madagascar** en vertu des dispositions du Décret n°99-228 du 24 mars 1999 modifié par le décret n°2005-236 du 10 mai 2005 portant réglementation et gestion des fréquences et des bandes de fréquences radioélectriques.

A ce titre, nous vous informons également qu'un **contrat d'exploitation** dont la durée de validité est **de cinq (5) ans** est conclu entre l'ARTEC et les utilisateurs ou exploitants avant toute exploitation de ces stations.

Par conséquent, nous tenons à rappeler à ces utilisateurs ou exploitants que :

- Les redevances d'utilisation des fréquences continuent à courir tant que l'ARTEC n'est pas notifiée de la cessation d'exploitation ou de non-utilisation des émetteurs-récepteurs ;
- En cas de cessation d'exploitation ou de vente, ils doivent déposer auprès de l'ARTEC tous les documents originaux qui leur ont été délivrés au moment de la signature du contrat d'exploitation, les pièces délivrées par les autorités compétentes (ACM, APMF, ...) attestant la non-utilisation des émetteurs-récepteurs ainsi qu'une copie de l'acte de vente en cas de vente des appareils ;
- Le titulaire d'une autorisation / licence est tenu d'aviser l'ARTEC de son intention de renouveler son autorisation, au plus tard, trois (3) mois avant son expiration en vertu des dispositions du Décret n°99-228 du 24 mars 1999 modifié par le décret n°2005-236 du 10 mai 2005 portant réglementation et gestion des fréquences et des bandes de fréquences radioélectriques ;
- Pour les exploitations dépassant cinq (5) ans, il est nécessaire de procéder au renouvellement de leurs autorisations / licences pour une question de conformité.

Ainsi, l'ARTEC invite tout utilisateur à se régulariser auprès de son siège à l'Immeuble ARTEC Andohatopenaka ou à appeler les numéros suivants : 034 02 421 19 / 032 07 421 19 / 033 37 421 19 pour toute information complémentaire.



La Direction Générale